



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (P.P.B.E.) DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT - 4^e échéance PRÉFECTURE DE LA SOMME

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement rend obligatoire l'élaboration de cartes de bruit stratégiques (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Dans le département de la Somme, les cartes de bruit stratégiques ont été adoptées par des arrêtés préfectoraux du 06 octobre 2022 et 30 janvier 2023. Elles concernent :

- les axes routiers dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an ;
- les axes ferroviaires comptant plus de 30 000 trains/an.

À partir de ce recensement cartographique, un projet de PPBE, élaboré par l'État, propose un plan d'actions avec des mesures visant à prévenir et à réduire le bruit lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine et pour la préservation de la qualité de l'environnement.

Conformément à l'article R572-9 du code de l'environnement, le projet de PPBE de l'État de la 4^e échéance sera soumis à la consultation du public :

- du 22 janvier 2024 au 22 mars 2024 ;
- les lundis de 9h30 à 11h30 et les jeudis de 09h30 à 11h30 ;
- au siège de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme (DDTM) – 35 rue de la Vallée, 80000 Amiens ;
- ainsi que sur le site internet des services de l'État : <https://www.somme.gouv.fr/>

Pour donner votre avis, vous pouvez :

- envoyer un mail à l'adresse suivante : ddtm-bruit@somme.gouv.fr ;
- vous rendre au siège de la DDTM pour compléter le registre de la consultation du public ;
- transmettre un courrier à l'adresse postale indiquée ci-dessus.

Les observations recueillies feront l'objet d'un bilan qui sera annexé au plan. Elles pourront conduire à modifier la rédaction du PPBE.